




AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Hérouxville, que le conseil de la Municipalité de Hérouxville a adopté lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022:

- ◆ Le règlement numéro 299-2022 décrétant une dépense de 293 000 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux de réfection de voirie.
- ◆ QUE ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 septembre 2022 !

Copie de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Hérouxville, ce 19^e jour d'octobre 2023.


Denise Cossette
Directrice générale et greffière-
trésorière




AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Hérouxville, que le conseil de la Municipalité de Hérouxville a adopté lors de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023 :

- ◆ Le règlement numéro 305A-2023 décrétant une dépense de 468 264 \$ et un emprunt du même montant pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Petites Forges.
- ◆ QUE ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 septembre 2023 !

Copie de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Hérouxville, ce 19^e jour d'octobre 2023.


Denise Cossette
Directrice générale et greffière-
trésorière